

JOURNAL



OFFICIEL

de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 15 août 2008

GOVERNEMENT

Ministère de l'Urbanisme et Habitat

Arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN.URB-HAB/SP/2008 du 18/06/2008 portant changement d'affectation de l'usage industriel à l'usage agricole d'une portion de terre située sur la route des Poids Lourds quartier Ndolo dans la Commune de la Gombe/Kinshasa.

Le Ministre de l'Urbanisme et Habitat,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80/008 du 18 juillet 1980 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûreté ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80/008 du 18 juillet 1980 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûreté ;

Vu le Décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme, spécialement en ses articles 5, 17, 20 et 27 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 68/04 du 30 janvier 1968 portant application du Plan Régional d'Aménagement de la Ville de Kinshasa ;

Vu l'Ordonnance n° 88-23 bis du 07 mars 1988 portant création du département de l'Urbanisme et Habitat en ses articles 2 al. 5, 6 et 7 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008, spécialement en son article 4 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er} point B ;

Vu l'Ordonnance n° 07/001 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la lettre n° 2441/170/2007 du 06/09/2007 du Conservateur des Titres immobiliers du ressort sollicitant l'avis urbanistique pour la concession n° 7397 du plan cadastral de la Circonscription foncière de Lukunga en faveur de Monsieur Jean Bamanisa Saidi concessionnaire ;

Considérant la lettre n° DUUH-LUK/B.URBA/454/2008 du 24/12/2007 relative à la notification de l'avis urbanistique par la Division urbaine de l'Urbanisme et Habitat/Lukunga autorisant le changement de vocation industrielle à vocation agricole ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Est changée d'affectation de l'usage industriel à l'usage agricole la portion de terre enregistrée sous le n° 7397 du plan cadastral et couverte par un contrat d'occupation provisoire n° A01011 du 28 juillet 2003, située sur la route des Poids Lourds, quartier Ndolo, Commune de la Gombe à Kinshasa.

Article 2 :

La concession concernée d'une superficie de 05ha 92ares 66,5ca, est délimitée comme suit :

Au Nord : la concession de la Force navale ;

Au Sud : La rivière Kalamu ;

A l'Est : Le fleuve Congo ;

A l'Ouest : La route poids Lourds.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général a.i. à l'Urbanisme et Habitat et le Gouverneur de la Ville de Kinshasa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 18 juin 2008

Sylvain Ngabu Chumbu